N° 5 6 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE

L'an deux mil dix-huit,

OBJET:

Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique : le moulin de l'Abreuvoir, sollicitation des propriétaires

Le jeudi 13 décembre, 14h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 5 décembre dernier par Mme la Présidente.

Étaient présents ce jour : M. DEWAELE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY.

Absents excusés: Mme BIZET, Mme BORGOO, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, Mme DUCROCQ, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN.

- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique : le moulin de l'Abreuvoir, sollicitation financières des propriétaires

DATE DE LA CONVOCATION :

16 novembre 2018

Dans le cadre de l'opération de restauration de la continuité écologique portée au moulin de l'Abreuvoir par l'Institution, M. MICHEL rappelle qu'en avril dernier le plan initialement accepté par l'Agence de l'eau a dû être revu, 12k€ restant finalement couvrir. Au titre de ce montant, il a aidé le propriétaire à solliciter auprès de différents organismes une subvention exceptionnelle (communautés de commune Somme Sud Ouest, Région Hauts-de-France, Département de la Somme, ...). Le propriétaire porte, aujourd'hui, devant ce conseil, une demande d'aide financière exceptionnelle, pour l'aider à couvrir une partie de cette charge.

NOMBRE DE DELEGUES :

En exercice 15

Présents 4

Votants

Mme LUCOT-AVRIL souhaite exposer ce fait à l'Agence de l'eau qu'elle va rencontrer prochainement pour voir si un financement exceptionnel peut toutefois être envisagé. Si tel n'était pas le cas, elle propose que l'Institution, dans un contexte budgétaire délicat, ne participe pas à la prise en charge d'une partie de ces 12k€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, considérant l'importance financière déjà consentie par l'Institution au travers de la mise à disposition d'un ingénieur de projet et aussi la situation délicate actuelle de l'Institution, décide qu'il n'est pas possible de participer à la prise en charge de ces 12k. Il sera demandé l'inscription de cette somme auprès du notaire en charge de la succession.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 16 (01113)
Acte exécutoire le : 16 (01113)
la Présidente de l'Institution

Virginie LUCOT-AVRIL

GOVERNMENTER DEPARTEMENTALE OF SEASONER MARITIME ASSOCIATE.

SESTION 157 V. LORISATION DE LA BRESUI-LETE Brade 3, fue Seur Ladion - 74,90 AUMALE Tel.: 02 35 17 47 55 - Fax: 02 35 17 41 56 www.eptb-bresle.com Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution, a le l'Estrution de La La Corta VRIJE
OISE SUPERIOR DE LA BRESLE
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

EP1B Bresle

3, rue Seeur Badiou - 76390 AUMALE
Tel.: 0 15 17 41 55 - Fax + 02 35 17 41 56
www.cptb-bresle.com